



Paielement direct pensions alimentaires et appel

Par **PierHoLaLune**, le **29/09/2008** à **08:25**

Bonjour,
Un jugement de divorce a été rendu en décembre 2007. Ns savions que mon ex allait faire appel du jugement alors mon avocat m'a dit qu'on ne faisait rien en attendant l'appel. ? Fin janvier, je l'ai questionné pour savoir, quand même, s'il fallait modifier les pensions alimentaires en appliquant le jugement. Je n'ai pas eu de réponse et n'ai donc rien changé. Mon ex, dans son droit, a fait procéder à un paiement direct de ces pensions.
Est-il exact que pour faire procéder à une main levée ce de paiement direct, il faille attendre le jugement d'appel ? L'avocat sait qu'il est en faute et semble vouloir repousser cette demande de main levée.
Cette procédure est-elle à sa charge ?
Si l'Avocat ne veut lancer cette procédure, que puis-je faire ? A qui puis-je m'adresser ?
Merci de votre aide.
Pierre